



## Mutuel demande le remboursement

Par **Info**, le **18/02/2016** à **11:40**

Bonjour

J'ai reçu 2 lettres de mon ancien mutuel, qui m'informe :  
"Nous venons d'être informés que votre contrat d'assurance N° XX souscrit par l'intermédiaire de la société X est résilié depuis JJ/MM/2014  
Or, vous avez bénéficié de remboursement de soins survenu au-delà de cette date." Par conséquent, il me demande de rembourser la somme ...

Il indique que ce contrat, a été rompu 2 fois:  
depuis le 01/07/2014 et  
depuis le 14/10/2014.

L'entreprise, où j'ai travaillé à l'époque a déposé une procédure de sauvegarde le 01/07/2014 et puis j'ai été licencié - le 14/10/2014, donc j'ai bénéficié de portabilité mutuelle jusqu'à 14/10/2015, que mon entreprise m'a proposé.  
J'ai informé mutuelle chaque mois par e-mail, que je suis toujours en recherche d'emploi, donc mutuel a été informé jusqu'au dernier jour de mon adhésion - 14/10/2015.  
En aucun moment je n'ai été pas contacté ni par un liquidateur, car l'entreprise est en un liquidation judiciaire depuis le 04/03/2015, ni par mutuel, que mon ancien employé résilié un contact.

Comment je dois réagir en ce moment? La somme, qu'il me demande à rembourser est assez importante pour moi, car elle couvre toutes les prestations depuis le 01/ 07/2014 (quand j'ai été toujours en effectif d'entreprise) au 14/10/2015 ( quand j'ai été en chômage).

Est- ce que qq'un peut m'aider à trouver la solution?

Merci par avance

Cordialement